



N° 11 629*02

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue Maison du Parc - les petites fourches
Commune SAINT-BRISSON Code postal 58230
Nature des activités : Parc naturel régional. Missions de protection du patrimoine culturel et naturel, d'expérimentation et d'accompagnement à un développement économique durable.
Qualification : chargée de mission au sein du pôle ressources naturelles du PnrM

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT

Table with 4 columns: Nom scientifique / Nom commun, Quantité, Description (1), Origine(2) (3). Row 1: B1 Margaritifera margaritifera, larves (glochidies), capture dans la nature.

- (1) sexe, signes particuliers des spécimens
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport :
Il s'agit de transporter les larves de mulette perlière prélevées dans leur milieu naturel vers la station d'élevage de Brasparts (Finistère) gérée par la fédération de pêche du Finistère. Dans le cadre du plan national d'actions 2025-2034 en faveur de la mulette perlière, cette station a vocation à élever des individus pour qu'ils puissent ensuite être relâchés dans leur cours d'eau d'origine, si toutes les conditions du mésohabitat sont remplies (thermie, colmatage des sédiments...). In fine, le transport vise donc le renforcement des populations de mulettes perlières morvandelles.
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

D1. QUEL EST LE LIEU DE DEPART

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue
Commune PLANCHEZ, GIEN-SUR-CURE Code postal 58230
Elevage d'agrément
Etablissement : d'élevage, de présentation au public, de transit et de vente
Autorisation préfectorale de détention, d'ouverture en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : fédération départementale de pêche du Finistère.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue le Favot.....

Commune BRASPARTS..... Code postal 29190.....

Elevage d'agrément

Etablissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente

Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : 12h maximum.....

Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :

Les Jarves seront conservées dans de l'eau issue de leur cours d'eau d'origine. Elles seront transportées dans une glacière permettant le maintien d'une température stable, dans des bouteilles. La température de l'eau sera régulièrement contrôlée au cours du trajet et devra rester sensiblement la même qu'au moment du départ. Si nécessaire, une régulation de la température sera faite grâce à des pains de glace. Par anticipation, une étape sera faite organisée pendant le trajet pour renouveler les pains de glace. Les mouvements du trajet suffiront à oxygéner de manière suffisante l'eau. Si les conditions ci-avant sont respectées, le PnrM pourra faire appel à un transporteur professionnel.

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période : juliet à octobre, tous les ans jusqu'en 2034, début de l'opération prévu en 2026.....

ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : salariés du PnrM ayant suivi une formation spécifique au sujet

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à SAINT-BRISSON.....

le 15/12/12.....

Votre signature

